

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 8 avril 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2021-02-23- FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU
TABLEAU DES EFFECTIFS - FERMETURES DE POSTES**

DATE DE CONVOCATION : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE PUBLICATION : 12 avril 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle de l'Arsenal, avenue du Colonel Péchot à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, BONNIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRE Roger (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, PERRETTE Laurent (ayant la suppléance de CHENOT Bernard), JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé (ayant la procuration de MANSION François), CHAPUY Jacques (ayant la suppléance de DEPAILLAT Bernard), HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), HEYOB Olivier (ayant la procuration de LE PIOUFF Lydie), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant le procuration de BRETENOUX Patrick), EZAROIL Fatima (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, CARTIER Jimmy, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, SEGALT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, CHENOT Bernard, BELLINASO Alain, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, LE PIOUFF Lydie, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier, MANGEOT Etienne.
<u>Avis de procuration :</u>	9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	4 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Lionel RIVET
<u>Nombre de présents :</u>	59
<u>Nombre de votants :</u>	68

Le Président expose :

CENTRE AQUATIQUE OVIVE :

Le Directeur du Centre aquatique, attaché principal, emploi permanent à temps complet, a fait valoir ses droits à la retraite, le 1^{er} octobre 2020.

Un agent a été recruté pour lui succéder sur le grade de Conseiller des APS.

Pour rappel, un poste de conseiller des APS avait été créé par arrêté du 14 mai 2020.

Il convient en conséquence de fermer le poste d'attaché principal.

SPIC EAU ET ASSAINISSEMENT

Dans sa délibération du 5 décembre 2019, le Conseil Communautaire créait un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, emploi permanent à temps non complet (7h/hebdo). Il s'agissait du transfert d'un agent du SIE de Sexey-Velaine-Aingeray (syndicat dissous au 31/12/2019) au SPIC EAU ET ASSAINISSEMENT. L'agent ayant démissionné au 1^{er} février 2020 pour rejoindre le syndicat inter scolaire de FONTENOY-AINGERAY-SEXEY il convient de fermer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3,

Vu la Loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique

Vu les Décrets portant statut particulier des différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale,

Vu la Loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la FPT,

Vu le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Terres Toulouses,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 25 juin 2020,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

De valider les modifications du tableau des effectifs suivantes :

- **La fermeture immédiate d'un poste d'attaché principal, emploi permanent à temps complet,**
- **La fermeture immédiate d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, emploi permanent à temps non complet.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX